

afférents au C.M.	29
en exercice	29
participants	28

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
**Séance du 27 septembre 2023**

Numéro Délibération	56/2023
date de mise en ligne	3 Octobre 2023

*Convocation transmise le 21 septembre 2023*

**objet de la délibération** Refonte et extension du système de vidéoprotection urbaine sur la commune de Vendargues et sur le Parc d'Activités VIA DOMITIA - Convention de refacturation au Syndicat mixte - Adoption

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

**Présents** : M. Guy LAURET – Mme Cécile VEILLON – Mme Bérangère VALLES – M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROLIER – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHÉ – M. Naïl AOURRAË – M. Pierre BARRE – Frédéric SARROUY – M. Anthony PEROTTI – M. Lionel ESPEROU.

**Représentés** : M. Max RASCALOU – Pouvoir à Monsieur Laurent VIDAL / M. Jean Paul FINART – Pouvoir à M. François BATOCHÉ / M. Laurent TEISSIER – Pouvoir à Mme Catherine ITIER / Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Pouvoir à Mme Cécile VEILLON / Mme Sylvie COSTA – Pouvoir à Mme Christine OLIVA / M. Raymond HAREL – Pouvoir à M. Jean IBANEZ / Mme Valérie BONIOL ALDIE – Pouvoir à M. Frédéric SARROUY

**Excusés** : /

**Absente** : Mme Sabrina ELKHEITER

**Madame Cécile VEILLON a été élue secrétaire de séance.**

**Monsieur le Maire ne prend pas part au vote – Madame Cécile VEILLON prend la présidence de l'assemblée.**

Monsieur François BATOCHÉ rapporte l'affaire ;

Il est rappelé les travaux récents de refonte totale et d'extension de notre système de vidéoprotection urbaine dans le but de sécuriser davantage le territoire de la commune par un maillage cohérent des principaux axes routiers pénétrants et traversants, et les bâtiments communaux, afin de lutter contre la délinquance itinérante et de proximité.

Ce nouveau système de vidéoprotection comporte ainsi 56 caméras sur la voie publique (+ 4 caméras hors champ d'autorisation préfectorale selon arrêté n°20220783 du 4 janvier 2023, car ne portant sur la voie publique), toutes raccordées au poste de supervision de la Police municipale.

L'une de ces caméras ayant été spécifiquement localisée sur le Parc régional d'activités économiques (PRAE) Via Domitia, les deux collectivités, que sont le Syndicat Mixte du PRAE Via Domitia et la commune, se sont rapprochées pour définir les modalités permettant sa refacturation à hauteur du coût exact de ces travaux d'équipement d'un montant de 5 592,38 € HT.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

▫ Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat

▫ Mise en ligne

.../...

Je vous propose donc :

- d'autoriser Monsieur le 1er Adjoint à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire, et notamment la convention de refacturation à intervenir avec le Syndicat Mixte du PRAE Via Domitia, telle que jointe aux présentes,
- de dire que les crédits correspondants sont prévus au budget de la commune.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

**Ne prennent pas part au vote :** 1  
**Abstentions :** Néant  
**Contre :** Néant  
**Pour :** 27

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LAURET



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

- Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat
- Mise en ligne